
H-France Review Vol. 18 (September 2018), No. 189

Yannick Frizet, *Munificence et stratégie de Louis XI en Midi provençal*. Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, 2017. 598 pp. Illustrations, bibliography, and index. €29.00 (pb). ISBN 979-1-0320-0112-7.

Réponse de Yannick Frizet, l'Université d'Aix-Marseille.

Je voudrais remercier M le Professeur Noël Coulet d'avoir pris le temps de lire mon travail, d'en vérifier les sources manuscrites et de composer cette critique portant essentiellement sur le premier tiers du livre. Je remercie également *H-France Review* et Mme Lynne Taylor de me donner l'opportunité de répondre de façon raisonnée à chacune des observations émises.

M Coulet fait tout d'abord une remarque sur mon « écriture mal contrôlée ». Mes écrits sont pourtant fondés sur le dictionnaire *Le Petit Robert*, dans sa réédition de 2003, et mon style a fait l'objet d'une considération particulière (cf. les *Normes de rédaction* du premier volume), concernant la syntaxe, la conjugaison, la variété du vocabulaire, afin de faciliter et d'agrémenter, autant que possible, la lecture. C'est évidemment une gageure et je ne prétendrai pas avoir atteint la perfection. Voyons à présent les mots incriminés. Notre dictionnaire donne : « Renseigner : éclairer sur un point précis, fournir un renseignement à. » Je ne vois pas en quoi ce terme serait « impropre » dans le contexte d'une recherche en histoire. S'il est en marge du lexique orthodoxe de l'historien, il permet, sans faux pas sémantique, de diversifier le vocabulaire, puisque le verbe « documenter » est souvent utilisé dans mon travail. « Conséquent : 5. Fam. (emploi critiqué) Important ». Utilisé ici pour ce qu'il suggère important au point de porter à conséquence... « Temporalité : Caractère de ce qui est dans le temps ; le temps vécu, conçu comme une succession. » Ce terme me semblait meilleur que celui de « chronologie », dans la perspective d'une analyse synchrone de la munificence, pour signifier que chaque libéralité ne s'intègre pas seulement dans une chaîne du temps mais dans un contexte temporel complexe déterminé par plusieurs facteurs. L'adjectif « clientéliste » n'existe pas dans le *Petit Robert*, il est vrai. C'est donc un néologisme, fondé sur le nom « Clientélisme : Fait de chercher à élargir son influence par des procédés démagogiques d'attribution de privilèges ». Le sens en est donc correct et tout à fait compréhensible. Adj. fiduciaire (une occurrence p. 321) : « se dit de valeurs fondées sur la confiance accordée à la personne qui les émet. Monnaie fiduciaire : monnaie de papier, pièces de bronze, aluminium, etc. » J'ai employé ce mot dans le sens de « monétaire », et je reconnais que c'est discutable. « Tumulaire : adj. D'une tombe. => tombal ». Je ne vois pas en quoi la formule « monument tumulaire » serait un « barbarisme » (« faute grossière de langage, emploi de mots forgés ou déformés »). Famineux/se (trois occurrences) : « Fam. Anormalement important (quantités). Des prix famineux, très élevés ». Adjectif certes familier, cédant un peu trop, j'en conviens, à la grandiloquence journalistique,

mais qui a l'avantage d'insister sur la valeur exceptionnelle de certains dons de Louis XI et d'avoir un impact sur l'imaginaire du lecteur. Astronomique : « 3. Fig. Chiffres, nombres astronomiques, très longs, très grands. Prix astronomique, exagéré ». Idem que le précédent ; il m'a semblé pertinent uniquement à propos des deux dernières rentes promises à Saint-Maximin et Notre-Dame d'Embrun, la première se voyant annulée sous Charles VIII. « Valeur exponentielle » : référence mathématique à la courbe d'une fonction exponentielle, bien distincte d'une fonction proportionnelle. Cette évolution accélérée de la valeur correspond bien à la réalité de la munificence royale du delphinat à la mort.

Dossier de la chapelle de la Sainte-Baume. Je reconnais des erreurs ponctuelles de traduction et difficultés de transcription : *per expressum* : erreur de traduction de ma part, lire « par sa volonté exprimée », probablement par ses lettres jointes ; *casus* : effectivement, je n'avais pas réussi à lire ce terme (*in casum, casu*). Il ouvre en effet une deuxième option pour la construction de la chapelle, qui appelle une réflexion supplémentaire. D'abord, *libraria* signifie soit une salle de bibliothèque, soit un meuble à livres (armoire, coffre)[1]. Il n'est pas concevable qu'on ait envisagé de construire la chapelle dans le couvent même puisque le culte de Marie-Madeleine se célébrait dans la grotte auprès du lieu de la Sainte Pénitence. Donc la *libraria* se trouvait nécessairement dans la grotte, malgré son humidité. Était-ce une armoire liturgique à proximité de l'autel, où étaient conservés les manuscrits nécessaires au service divin ? Le fait est qu'on a envisagé deux *casus* pour la construction de la chapelle dont la forme est définie par un modèle dessiné sur papier : le premier consistait à la « faire » (*fiat*) devant le lit de Marie-Madeleine où se trouve l'autel majeur pour une somme de 500 fl. ; le second paraît plus complexe et appelle une rétribution supérieure (550 fl.) pour les artisans. Il faut la faire (*fiat*) et la faire disposer/aménager/arranger au lieu de la bibliothèque (*disponati fieri in loco librerie*) et l'ensemble *subtus maiorem formam* (sous une plus grande forme). Ce devis est plus cher dans la mesure où il envisage la destruction de la *libraria* et la construction d'une chapelle plus élevée. Cela suggère que la première option ne nécessitait pas de destruction et s'intégrait dans un espace plus bas, en tenant compte de l'irrégularité du plafond naturel de la grotte.

Quelle solution a été retenue ? La seconde, qui fait face à l'entrée et dont les amortissements ne sont pas limités par le plafond ? La première prévoyait-elle une construction plus latérale ? Concernant les sommes, la libéralité initiale du dauphin Louis se montait à 600 écus d'or (1,75 x 600 = 1050 fl.), ce qui correspond à la somme des deux *casus*. Deux interprétations sont donc possibles : les premières hypothèses sont bonnes et l'un des deux *casus* seulement a été réalisé, le reste de la somme disponible, soit 500 ou 450 fl., ayant été employé à autre chose, en rapport, ou non avec la chapelle ou il faut entendre le terme *casus* comme « étape », plutôt que « cas », et les deux travaux sont complémentaires (construction de la chapelle puis réaménagement du lieu de la *libraria* pour donner à ladite chapelle de plus grandes dimensions ?). L'emploi de l'ensemble de la somme disponible est en cohérence avec la nécessité d'un nouveau versement de 440 l.t. en 1461-1462 pour parachever le travail. Cette seconde hypothèse a ma préférence, dans l'attente d'un nouveau document.

« Atrach » : terme que je n'avais pas pu lire. Le latin *atramentum* signifie bien « encre » (Gaffiot) et le *Trésor du Félibrige* donne pour « atrach » : « l'attirail aratoire, les outils d'un ouvrier ». Je n'avais pas l'habitude de consulter le lexique de Pansier, ce à quoi je vais remédier... « Maître provincial en Saintes Ecriture » : impropre, effectivement, lire « professeur en Saintes Ecritures ». Concernant la messe hebdomadaire fondée par Louis XI à Saint-Maximin, il semble qu'elle soit relative à la rente de 1471 dont les lettres patentes sont, à ma connaissance, perdues. Elle

est mentionnée dans les lettres royales adressées aux Dominicains le 18 février 1476. C'est ce qui est indiqué aux pp. 55-56, sans que la seconde ne renvoie à la première. Le roi sollicite la prière pour lui et sa famille lors des services ordinaires, indépendamment de la fondation d'une messe royale.

Dossier de Sainte-Marthe de Tarascon. S'agissant de Jean Paniot : j'ai effectivement fait l'hypothèse que ce serviteur du roi, incité par lui à la vénération et au pèlerinage de Sainte-Marthe dans un contexte politique tendu, ait pu servir aussi d'agent de renseignement, selon les pratiques avérées de Louis XI. En l'absence de preuve, cela demeure une hypothèse. Les termes « obtenir guérison » de la p. 408 concernent Paniot lui-même. Par ailleurs, l'annexion de la Provence n'étant pas la fin du processus, elle n'implique évidemment pas la francisation instantanée des Provençaux. J'ai donc retenu, parmi les facteurs de francisation, le choix des habits et de la liturgie parisienne au chapitre de Tarascon (à l'instar de la fondation royale de 1482 au Puy-Notre-Dame, en duché d'Anjou, territoire récemment incorporé au domaine), tout comme l'exhortation d'A. Guiramand à la prière pour le roi de France dans l'ensemble de son évêché de Digne en 1489 (p. 281).

Dossier concernant la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix et autres églises peu documentées. Il entre effectivement dans ma méthode d'analyse, face aux vides laissés par les sources, d'obtenir des informations par déductions logiques et de s'interroger sur les potentialités. La formulation « il a pu ... » entre dans cette dernière catégorie. J'ai pris soin cependant de ne pas transformer une hypothèse en certitude. L'unique voyage provençal de Louis tel que j'ai pu le reconstituer positivement est encore lacunaire, notamment en termes de munificence, compte tenu de la personnalité bien attestée de ce personnage. En l'absence de preuve que Louis ait visité et doté tel sanctuaire au cours de son passage dans une ville, j'ai souhaité rétablir le contexte d'attractivité, les « forces en présence » comme on le dirait en physique, qui étaient susceptibles d'agir sur le pèlerin Louis. Mais, ce n'est en aucun cas, une démonstration ; c'est une potentialité, que j'ai choisi de développer dans les cas jugés « porteurs » comme ceux de Marseille et Avignon. Ce n'est pas par « obsession » de vouloir relier Louis XI à tout sanctuaire provençal (M Coulet reconnaît lui-même que je n'ai pas manqué de récuser certaines légendes, comme le patronage du dauphin envers les Saintes Maries-de-la-Mer). Mais il faut garder en tête que ce travail a consisté à restituer pour la première fois dans l'historiographie, l'ensemble des rapports établis par ce roi de France avec les Provençaux, avant, pendant et après l'annexion. Etant donné le nombre de découvertes (les étapes du voyage de 1447, l'ensemble des destructions de 1482, les messes de requiem pour le roi en Provence, l'incidence des rapports avec René d'Anjou, etc.), j'ai gardé tout au long de ces recherches le sentiment que beaucoup restait à faire. C'est pourquoi je ne me suis fermé à aucune éventualité.

L'inscription des cloches de Grammont est (correctement) reprise de l'ouvrage de l'historienne S. Cassagne-Brouquet, qui la reprend elle-même d'un ouvrage de Hugo van der Velden (2000). Je n'ai pas vérifié les références des auteurs sur lesquels je m'appuie. Etant donné le pèlerinage de 1447 et les interventions de Louis XI autour du chef de saint Lazare entre 1479 et 1483, j'ai cru juste de parler d'une pérenne dévotion pour st Lazare (de Marseille, il est vrai...) plutôt que de concevoir, concernant le frère des saintes Marthe et Marie-Madeleine, si importantes pour Louis XI, une dévotion de circonstance sans lendemain. Je reconnais que c'est discutable. Rapports avec Damiani : erreur sur le nom de l'archevêque (p. 103) : au lieu de « Robert Damiani », lire « Robert Roger » ; erreur sur la date : au lieu de « le dauphin Louis dès 1448 », lire : « le dauphin Louis dès la fin de 1447 ». Du tombeau de Charles III : nonobstant

l'insistance de l'historiographie ancienne, il y a la mention expresse dans le testament du dernier comte angevin d'un legs de 2000 écus à son héritier pour la construction du tombeau. Louis XI est donc engagé par voie testamentaire à s'occuper de cet ouvrage. Sachant combien il s'est investi dans les célébrations funéraires de René d'Anjou et l'exécution de son testament, il m'a paru fort probable que Louis XI n'ait pas sous-estimé cette charge. Du point de vue stratégique, cela aurait été une erreur... De plus, il ne s'est écoulé qu'un an et demi entre la mort de Charles III et celle de Louis XI, Charles VIII est encore très jeune en 1484 (14 ans) et l'administration en place est encore celle de son père. À l'évidence, il faut attendre la confirmation par des sources, ce que je rappelle à trois reprises dans le chapitre concerné (pp. 106-107, 109). Mais l'existence d'un doute ne m'autorisait pas à éluder cette œuvre fondamentale et quasi inédite--qui matérialise tout de même la transmission de la Provence à la France--dans une étude sur les rapports entre Louis XI, les Provençaux et leurs comtes. Il est vrai que ce travail, pénétré de l'idée de synchronisation avec un contexte diffus, ne s'est jamais laissé confiner dans ses propres bornes. Chapelle Saint-Michel de la cathédrale d'Aix : pris par le temps, je m'en suis tenu pour ce détail à l'étude de l'abbé Mille, seul auteur à sérier toutes les chapelles nouvelles et anciennes de l'édifice ; il n'en fait aucune mention. En creusant la question, il s'avère que Rollins Guild [2] la mentionne dans son étude archéologique (p. 91) en renvoyant aux notes 141 et 142 et à L. H. Labande.[3] Cette chapelle, qui n'existe plus aujourd'hui, aurait été créée « à l'époque gothique » (*dixit* R. Guild, soit, en déduit-on, à la fin du treizième ou au quatorzième siècle) et localisée entre les deux nefs romanes, ouvrant sur la travée de chœur à coupole de l'actuelle nef romane. L'espace actuel étant trop exigu pour accueillir un autel et une assemblée de chanoines, il faut imaginer son approfondissement vers le Nord par une cloison (n. 142), englobée dans la nouvelle nef gothique.

M Coulet déplore l'excès de crédit accordé aux historiens des dix-septième et dix-huitième siècles. Conscient de la fragilité de témoignages de personnages dont les représentations de la réalité étaient bien différentes des nôtres, j'ai veillé à leur attribuer clairement toute information prise d'eux et à éviter de bâtir un raisonnement sur un sol aussi meuble. Mais il n'était pas envisageable de les éluder, ni même de considérer, à tort selon M Coulet, que leurs descriptions n'aient pu être, d'un bout à l'autre, qu'affabulations.

Si une deuxième édition de cet ouvrage devait être envisagée, toutes les modifications suggérées ici y seraient évidemment incluses.

NOTES

[1] Céline Giordano, *Livres et bibliothèques des cathédrales. Fin XIIIe siècle-1530. L'exemple provençal*, éd. Centre de conservation du livre, 2010, pp. 16-17.

[2] Rollins Guild, *La cathédrale d'Aix-en-Provence, Étude archéologique*, éditions du CNRS, Paris, 1987.

[3] « Saint-Sauveur d'Aix. Etude critique sur les parties romanes de cette cathédrale », *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1912, pp. 307-308.

Yannick Frizet
l'Université d'Aix-Marseille
yannick.frizet@ac-aix-marseille.fr

Copyright © 2018 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor republication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172